

PROCÈS VERBAUX

SAISON 2019-2020



JOURNAL FOOT

Numéro de Journal Foot / Publié le :

PV N°30 - publié le 11 mars 2020



Commission des Règlements

PROCÈS-VERBAL N° 16

REUNION DU
10/03/2020

Présidence : M. Laurent JULIEN.

Présents : MM. Gérard FANTIN, Gérard GIRY, Jean Marie PION

e-mail: reglements@drome-ardeche.fff.fr

INFORMATIONS

- ***Les décisions et sanctions du procès-verbal ci-dessous sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.***

RAPPEL

- **Article 6 b. des Règlements sportifs du District Drôme Ardèche :**
Pour toute demande par messagerie électronique, seule celle provenant de l'adresse officielle du club déclarée sur Footclubs sera prise en compte.

DOSSIER N° 55

Match n°21589703, Crest Aouste 1/ Chavanay 1, U18 D1, du 01/03/2020

Réclamation d'après match posée par le Dirigeant de Chavanay concernant le joueur OLIVIER Enki, licence n° 2547666773 de l'équipe de Crest Aouste susceptible d'être en état de suspension le jour du match.

La commission a pris connaissance de la réclamation par courriel le 02/03/2020 et a informé le club de Crest le 03/03/2020, ce dernier a répondu par courriel le 03/03/2020.

Usant de son droit d'évocation et conformément à l'article 99.2 des Règlements sportifs du District, la commission des Règlements se saisit du dossier.

Considérant que le joueur du club Crest Aouste, OLIVIER Enki, licence n° 2547666773, a été sanctionné par la commission de discipline du District D/A à **1 ferme suite à 3 cartons jaunes** avec d'effet le 24/02/2020.

Considérant que depuis la date d'effet de la suspension, aucun match n'a été joué depuis le 24/02/2020, le joueur OLIVIER Enki, licence n° 2547666773 n'était pas qualifié le jour de la rencontre du 01/03/2020.

Pour ce motif et en application des articles 99.2 des Règlements Sportif du District D/A et 123 des RG de la FFF, la commission des Règlements donne match perdu par pénalité à l'équipe de Crest Aouste.

Crest Aouste : - 2 points, 0 but

Chavanay : 3 points, 1 but

Conformément à l'article 132, le dirigeant BOUNAB Mehdi, licence n° 1946827122 est suspendu de toute fonction officielle de 6 matchs fermes pour avoir fait participer à une rencontre un joueur suspendu avec d'effet le 16/03/2020.

Le club de Crest Aouste est amendé de 211,30 € pour avoir fait participer un joueur à une rencontre officielle en état de suspension et de 37,00 € pour frais de dossier.

DOSSIER N° 56

Match n° 21490822, Mours St Eusebe 1 / Tricastin 1, Seniors D1 du 23/02/2020

Réserve d'avant match posée par la capitaine de Mours St Eusèbe dite recevable concernant le joueur de Tricastin EL AZOUZI Zinoune Chakir, licence n° 2547257292 catégorie U17 possédant une licence sans mention de surclassement autorisé.

Après vérification du fichier de la ligue, il s'avère que le joueur EL AZOUZI Zinoune Chakir, licence n° 2547257292 possède une licence de la catégorie U17 sans autorisation de surclassement comme prévu par l'article 41.2 des Règlements Sportifs du District.

Pour ce motif la commission donne match perdu par pénalité au le club de Tricastin.

Mours St Eusèbe 1 : 3 points, 3 buts (résultat et score inchangés)

Tricastin 1 : -1 point ; 0 but

Le compte du club Tricastin sera débité de 37,00 euros pour frais de dossier

Laurent JULIEN

Gérard GIRY



PROCÈS-VERBAL N° 30

Réunion du 06/03/2020

ENTENTES

Responsable : Roselyne LAULAGNET

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

TOURNOIS

Responsable : Robert ASTIER-

Demandes de tournois autorisées :

- BOURG SAINT ANDEOL
U 7 et U 9 le 13/06/2020
U 11 et U 13 le 14/06/2020

CATEGORIE U9 et U7

Responsables : Thomas FUSTIER - Sébastien DESCHAMPS

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Fiches plannings reçues

- U 7 : 6, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 19, 21, 22
- U 9 : 1, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 25, 26, 27, 28, 29, 32

Les coordinateurs doivent envoyer rapidement les fiches manquantes

Rappel

**Tous les joueurs participants aux plateaux doivent être licenciés.
Seuls les enfants ayant eu 5 ans avant le 31 décembre ont le droit de jouer.**

- *Prochains plateaux*
U7, U9 le 14/03/2020

CATEGORIE U11

Responsable : Philippe Aubert –

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Les correspondances électroniques doivent être adressées à partir de la messagerie officielle du club pour être prises en compte.

Prochains Rendez-vous U11 :

Samedi 14 Mars 2020.

CATEGORIE U13

Responsables :

Sébastien DESCHAMPS – Thomas FUSTIER

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Journée du 02 mai 2020

Les clubs qui organisent des tournois ou qui souhaitent y participer doivent trouver une autre date pour jouer les rencontres prévues ce jour la

Pensez à prévenir la Commission des Jeunes de la nouvelle date choisie.

CATEGORIE U15

Responsable : Flavie CHANAS

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Coupes PESTRE et QUINTIN

Le prochain tour des coupes a lieu le 21 mars 2020

Le tirage a été effectué par MARTORANA Francesco joueur sénior de BOURG DE PEAGE en présence de Roselyne LAULAGNET et Flavie CHANAS

Les matchs de championnat prévus le 21 mars pour les équipes de D 4 encore en coupe sont reportés au 4 avril 2020.

Consultez le site du District ou footclubs.

CATEGORIE U15 à 8

Responsable : Roselyne LAULAGNET

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.f

CATEGORIE U 12 Féminines à 8

Responsable : Olivier BARD

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

CATEGORIE U 15 Féminines à 8

Responsable : Roselyne LAULAGNET

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

CATEGORIE U18 FEMININES à 8

Responsable : Roselyne LAULAGNET

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

CATEGORIE U18

Responsable : Claude BRESSON

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Coupe VIVIER BOUDRIER

Le prochain tour de coupe aura lieu le 22/03/2020

Le tirage a été effectué par Jimmy RICHARD membre du Comité Directeur et Claude BRESSON

Consultez le site du District ou footclubs

FUTSAL

Responsable : Philippe Aubert –

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr



Commission Féminine

PROCÈS-VERBAL N° 22 du 09 mars 2020

COMPOSITION DE LA COMMISSION

Présidente de la commission : Nathalie PELIN

Responsable des compétitions jeunes : Roselyne LAULAGNET

Responsable des compétitions séniors et en charge de la féminisation : Nathalie PELIN

Membres de la commission : Mathilde REBOULLET, Daniel CHEVAL, Christophe MONTET, Michel PEYROUZE et Jean Pierre BORDELAIS.

CHAMPIONNAT SENIORS F à 11

Responsable

Nathalie PELIN – mail : competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr

Toutes demandes de modifications (dates, horaires, installations) doivent être saisies sur footclubs (l'article 13 des Règlements Sportifs du District).

Au préalable le club qui demande la modification, doit informer par téléphone le club adverse et l'aviser qu'une demande est en cours. Nous demandons aux clubs de répondre au plus vite aux demandes effectuées afin de respecter les délais

CHAMPIONNAT SENIORS F à 8

Responsable

Nathalie PELIN – Mail : competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr

Toutes demandes de modifications (dates, horaires, installations) doivent être saisies sur footclubs (l'article 13 des Règlements Sportifs du District).

Au préalable le club qui demande la modification, doit informer par téléphone le club adverse et l'aviser qu'une demande est en cours. Nous demandons aux clubs de répondre au plus vite aux demandes effectuées afin de respecter les délais

CHAMPIONNAT U18 F

Roselyne LAULAGNET- Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Temps de jeu : 2 mi- temps de 40 mn ; ballon taille 5 ; horaire officiel 15h 30

CHAMPIONNAT U15 F

Responsable

Roselyne LAULAGNET- Port 06.11.15.53.93

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Temps de jeu : 2 mi- temps de 35 mn ; ballon taille 5 ; horaire officiel samedi 15h 30

COUPES CAMOU WOLF ET DRESHER TARDY

Sont qualifiés pour les ¼ finales de la CAMOU WOLF les clubs de : RHONE CRUSSOL, BAS VIVARAIS, MELAS LE TEIL, VALLIS AUREA, CORNAS, FC GORGES DE L'ARDECHE, CHATEAUNEUF S/ ISERE et MALISSARD.
Tirage au sort chez GENIN AUTOMOBILES en avril (date communiquée ultérieurement)

Sont qualifiés pour le 2ème tour de la DRESHER TARDY les clubs de : BBRM, BOULIEU LES ANNONAY, PIERRELATTE, TREFLE FOOT, LARNAGE SERVES, LA CROIX DU FRAYSSE, ROIFFIEUX, VALLEE DU JABRON, PONT LA ROCHE, ROCHEMAURE et CHAVANAY
Tirage au sort jeudi 12 mars au district. Il y aura 5 exempts afin qu'il reste 8 clubs pour les ¼ finales.

REFERENT FMI

Référent FMI au district : Eric MILHAN 06.47.13.29.12

FEMME FOOT

Pour la seconde année consécutive, le District Drôme-Ardèche de Football souhaite mettre à l'honneur l'investissement des Femmes dans le Football.

De ce fait, chaque club peut nommer entre le 01/02 et le 15/04/2020 jusqu'à deux joueuses du club à l'élection des Femmes Foot Drôme-Ardèche 2020.

La/les femme(s) nominée(s) doivent être joueuse(s) au sein du club et investie(s) sur d'autres fonctions au sein de celui-ci

Pour nommer votre/vos « **Femmes Foot** », veuillez retourner le bordereau d'inscription depuis l'adresse email officielle du club à l'adresse suivante :
district@drome-ardeche.fff.fr **avant le 15/04/2020.**



Commission des Arbitres

PROCÈS-VERBAL N° 29

CORONAVIRUS

Information aux Arbitres (Jeunes et Adultes)

La C.D.A. vous informe que, suite au **CORONAVIRUS**, La F.F.F. - La Ligue Auvergne Rhône-Alpes de Football - Le District Drôme-Ardèche de Football, ont décidés de modifier le protocole d'avant match :

« **NE PLUS SE SERRER LA MAIN** »

Cette information est applicable dès le week-end prochain.

RAPPEL A TOUS LES ARBITRES - JEUNES & ADULTES -

- Toute exclusion (y compris suite à 2 avertissements), incident ou faute technique doivent se faire UNIQUEMENT sur un imprimé spécifique (documents à télécharger sur le site du District dans la rubrique « DOCUMENTS » « ARBITRAGE »

- En fin de rencontre, merci de bien vouloir demander aux deux capitaines ou aux deux éducateurs (présents tous les deux) dans votre vestiaire de vérifier l'historique la FMI avant la clôture de celle-ci.

COORDONNEES TELEPHONIQUES - ADRESSE E-MAIL – ADRESSE POSTALE

Lorsque vos coordonnées changent (n° de téléphone Fixe ou Portable, adresse E-mail ou Postale) merci de bien vouloir signaler le changement à la C.D.A. par mail à l'adresse :

arbitres@drome-ardeche.fff.fr

FORMATION INITIALE CANDIDATS JEUNES ARBITRES

Les candidats Jeunes Arbitres de formation initiale qui s'est déroulée en internat du Lundi 24 au Jeudi 27 Février 2020, à CHATUZANGE LE GOUBET, sont convoqués le :

- Vendredi 13 Mars 2020 en soirée

au District Drôme-Ardèche de Football à GUILHERAND-GRANGES, pour la séance N°7

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez joindre *Roland VIALLET (CTDA)*
au 06.15.60.01.54

QUESTIONNAIRE DES CONNAISSANCES THEORIQUES

Dernière date pour effectuer le questionnaire des connaissances théoriques (arbitres adultes) :
Le Vendredi 13 mars 2020 à 19h15 au siège du District Drôme-Ardèche de Football

RAPPEL COUPES U15 - U18 & FEMININES

En Coupe U15 – U18 et FEMININES, nous vous rappelons que en cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, **il ni a pas de prolongations.** Vous devez procéder directement à la séance de tirs aux buts.

INFORMATION AUX ARBITRES JEUNES & ADULTES

La C.D.A vous rappelle que vous avez l'**obligation** d'arriver sur les lieux de votre rencontre au minimum **une heure avant le coup d'envoi** de celle-ci. Trop d'arbitres ne respectent pas ce délai.

RAPPEL AUX ARBITRES ET AUX CLUBS

L'ensemble des courriers concernant le Commission Départementale des Arbitres doivent être envoyés l'adresse : arbitres@drome-ardeche.fff.fr

RAPPEL A TOUS LES ARBITRES ADULTES ET JEUNES

la C.D.A. rappelle aux arbitres adultes et jeunes, qu'il est impératif de **CONSULTER** les vendredis soirs et les samedis matins, le **SITE INTERNET DU DISTRICT** afin de prendre connaissance des dernières informations.

AVIS AUX CLUBS « INTEMPERIES ET ARRÊTES MUNICIPAUX »

En cas d'Intempéries ou d'Arrêtés Municipaux, les clubs doivent impérativement avertir les Officiels : Arbitres, Délégués, Observateur/tuteurs et la permanence sportive.

Les coordonnées des officiels sont disponibles dans la boîte Mail des clubs.

Si possible, envoyer l'Arrêté Municipal à la Commission des Arbitres afin d'éviter les déplacements inutiles des Observateurs.

AVIS AUX ARBITRES « INTEMPERIES ET ARRÊTES MUNICIPAUX »

Lors d'une annulation de match pour intempéries, vous pouvez recevoir sur votre espace personnel un match de remplacement. Merci d'être vigilant.

INDISPONIBILITES

La C.D.A. Vous rappelle que les indisponibilités doivent être posées 15 jours avant chaque rencontre (via votre compte myFFF).

Comme annoncé à l'assemblée générale, le dernier délai toléré est le lundi à 17 heures pour les rencontres qui se dérouleront 15 jours plus tard.

Des contrôles seront effectués chaque semaine et les arbitres qui ne pas respectent la règle, se verront appliquer la sanction prévue dans le règlement intérieur, c'est- à-dire :

25€ d'amende et le retrait d'un point chez les adultes et 0,01 pour les jeunes.

Nous vous rappelons que toutes absences de dernière minute d'indisponibilité hors délai, doivent être justifiées par un retour à l'adresse email de la C.D.A. (arbitres@drome-ardeche.fff.fr) dans les plus brefs délais, sinon ceux-ci seront considérés comme indisponibilité non justifiée. Le règlement intérieur sera appliqué.

AGENDA PREVISIONNEL DES ACTIONS TECHNIQUES SAISON 2019/2020

La Commission Départementale des Arbitres vous précise que les informations relatives aux actions techniques (lieux, horaires, ordre du jour, liste des arbitres convoqués...) sont consultables sur le site internet du District Drôme-Ardèche de Football dans la rubrique :

« PROCES VERBEAUX et ARBITRAGE »

MAI 2020

- Vendredi 15 mai :

Formation initiale des arbitres stagiaires adultes et jeunes (séance N°8 : bilan de la saison)

JUIN 2020

- Lundi 22 juin :

Établissement des classements arbitres adultes et jeunes (à confirmer)

CERTIFICATS MEDICAUX

Lorsque vous remettez votre Certificat Médical au District il est impératif prendre contact en parallèle avec la CDA afin de l'informer.

RENOUVELLEMENT DOSSIERS MEDICAUX SAISON 2020/2021

Les Membres de la Commission Départementale des Arbitres vous contacteront prochainement, afin de vous informer des modalités du Dossier Médical pour la saison 2020/2021 et des obligations pour votre dossier.

FMI - MATCH NON JOUE

Lorsqu'une rencontre est non jouée pour diverses raisons (hormis le forfait d'une des deux équipes), merci de ne pas saisir la FMI. Vous devez adresser un Mail au District et appeler la permanence du week-end.

COURRIERS DES ARBITRES

- VIOUGEAS Vincent : Certificat Médical, lu et noté, prompt rétablissement
- DUSSAUD Gérald : Certificat Médical, lu et noté, prompt rétablissement
- GALOYAN Youri : Changement de disponibilité, lu et noté
- CELLIER Tao : Certificat médical, lu et noté, prompt rétablissement
- CALATAYUD Renaud : Rapport circonstancié de la rencontre D3 du 08/03/2020, lu et noté
- BINAUD Laurent : Courriel sur l'oubli de stipuler un avertissement sur la FMI en D 4 du 08/03/2020, lu et noté
- BEGOT Sébastien : Rapport circonstancié de la rencontre D3 du 08/03/2020, lu et noté

COURRIERS DES DELEGUES

- MONTALBANO Stéphan : Rapport circonstancié de la rencontre Cp X. BOUVIER du 01/03/2020, lu et noté. Remerciements
- BRESSON Claude : Rapport circonstancié de la rencontre Seniors D2 du 07/03/2020, lu et noté. Remerciements

COURRIERS DES CLUBS

- S.C. PIRAILLON ST JULIEN : Demande d'arbitre en D5 du 29/03/2020, lu et noté, votre demande sera exaucée selon la disponibilité de notre effectif
- RHONE CRUSSOL FOOT 07 : Absence de l'arbitre en Cp JP QUINTIN U15 du 04/03/2020, lu et noté
- P.S. ROMANS : Inversement de résultat en U18 D4 du 08/03/2020, lu et noté

Le Président
Nicolas BRUNEL

Le secrétaire
Jean Baptiste RIPERT